

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 9 juin 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5230/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5231/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5232/SSGC)**

M. Alain DuHamel, commissaire-parent, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Cession de terrain - École primaire du Grand-Héron à Sainte-Sophie;
9. Rachat de plans et devis et choix des professionnels en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Colomban;

PAUSE

10. Compressions « Corporation secondaire en spectacle »;
11. Lettre d'appui au projet « Défi emploi » dans le cadre de la stratégie jeunesse « Connexion compétences » de Service Canada;
12. Désignation du président de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
13. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
14. Questions diverses
  - 14.1 Moyens de pression;
  - 14.2 Frais de déplacement;
  - 14.3 Revue de presse;
15. Information du comité de parents;
16. Information de la vice-présidence;
17. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
18. Information de la direction générale;
19. Tour de table - partage d'informations;
20. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**CESSION DE TERRAIN - ÉCOLE PRIMAIRE DU GRAND-HÉRON À SAINTE-SOPHIE (R-5233/SRM)**

ATTENDU la résolution R-4604/SOT - Demande d'ajout d'espace PQI;

ATTENDU la résolution de la Municipalité de Sainte-Sophie 163-05-15 - cession de l'immeuble portant le numéro de lot 5 627 515 à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord accepte l'emplacement proposé pour l'installation d'un second puits pour l'école du Grand-Héron et d'autoriser le président, M. Jean-Pierre Joubert, et la directrice générale, M<sup>me</sup> Lise Allaire, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'acte de cession du lot 5 627 515 d'une superficie de 4 416,5 m<sup>2</sup> et les autres documents nécessaires.

Adopté

**RACHAT DE PLANS ET DEVIS ET CHOIX DES PROFESSIONNELS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-COLOMBAN (R-5234/SRM)**

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du 7 août 2014 de réaliser la construction d'une école primaire à Saint-Colomban;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Municipalité de Saint-Colomban et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à la cession de terrains pour la construction d'école (226-05-15);

ATTENDU la nécessité de procéder dans les plus brefs délais à l'octroi du contrat de services professionnels pour ce projet de construction, compte tenu de l'échéancier serré des travaux et du manque criant d'espaces dans ce secteur de la Municipalité de Saint-Colomban et que le rachat des plans existants, plutôt que l'élaboration de nouveaux plans, permettrait d'accélérer le processus;

ATTENDU l'existence de plans et devis éprouvés pour des écoles primaires similaires;

ATTENDU QU'une demande similaire a été effectuée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ainsi que par la Commission scolaire de Laval (CE 2014-2015 numéro 017) et acceptée par le MELS le 27 août 2013;

ATTENDU QU'aux fins de la construction d'une nouvelle école dans le secteur de Saint-Colomban, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a la possibilité de racheter les plans de construction améliorés de l'école aux Couleurs-du-Savoir afin de les adapter à la construction projetée;

ATTENDU QUE la sélection des firmes d'architecture, d'ingénierie mécanique et électricité ainsi que d'ingénierie civile et structure de l'école aux Couleurs-du-Savoir a été faite à la suite d'appels d'offres publics (102380-047-A - 102380-047-ME - 102380-047-CS) (résolution RCE-1349/SRM) en mars 2013;

ATTENDU les articles 13, al.1 (4) et 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré pour une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la publication d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur de Saint-Colomban ne servirait pas l'intérêt public, compte tenu notamment du fait qu'il n'en résulterait aucune économie pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, les délais occasionnés par le processus d'appel d'offres ne permettraient pas l'avancement des travaux de construction selon l'échéancier désiré, le rachat de plan permet la réduction des risques associés à la réalisation des travaux de construction;

ATTENDU QU'un contrat conclu en vertu de l'article 13, al.1 (4) de la LCOP doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

ATTENDU QUE le dirigeant de l'organisme doit informer le Conseil du trésor de cette autorisation;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

De réutiliser les plans et devis de l'école aux Couleurs-du-Savoir.

De retenir, en conséquence, les services professionnels de :

- La firme Birtz, Bastien, Beudoin Laforest / Bergeron, Thouin, Consortium en architecture;
- La firme Stantec (anciennement Dessau) en mécanique et électricité;
- La firme Stantec (anciennement Dessau) en ingénierie civile et structure.

D'autoriser le président et la directrice générale à signer les contrats à cet effet.

Adopté

**COMPRESSIONS « CORPORATION SECONDAIRE EN SPECTACLE » (R-5235/DG)**

CONSIDÉRANT QUE la « Corporation secondaire en spectacle » est visée par des compressions budgétaires de l'ordre de 40 % de son budget, et ce, à compter de l'an prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les activités de la Corporation secondaire en spectacle sont mises en péril;

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation a pour but de promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet aux écoles participantes d'organiser et de produire un spectacle au cours duquel les élèves peuvent agir à titre d'artistes, d'animateurs, de techniciens, d'organiseurs ou de journalistes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme populaire et motivant encourage notamment la réussite éducative, la persévérance scolaire, l'apprentissage et la formation, et ce, tout en favorisant la santé, le bien-être et l'insertion professionnelle des élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, de dénoncer les compressions budgétaires imposées à la « Corporation secondaire en spectacle » et de demander au gouvernement du Québec d'épargner cette corporation des compressions budgétaires afin de permettre le maintien du programme dans sa forme actuelle.

**QUE** copie de cette demande soit transmise au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'aux députés du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

**LETTRE D'APPUI AU PROJET « DÉFI EMPLOI » DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE JEUNESSE « CONNEXION COMPÉTENCES » DE SERVICE CANADA (R-5236/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes éloignés du marché du travail et que celui-ci ne peut qu'être bénéfique pour la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** nous connaissons les besoins présents et futurs de notre région en matière de personnel qualifié;

**CONSIDÉRANT QUE** de soutenir l'employeur et le participant dans la possibilité de qualifier et même de diplômer ce dernier suite à son stage-emploi rémunéré, et ce, d'une durée de 12 semaines, est fort intéressant;

**CONSIDÉRANT QU'**en tant qu'organisation située sur le territoire de la MRC de Mirabel, nous côtoyons les gens du milieu et nous savons pertinemment que de nombreux jeunes Mirabellois bénéficieraient d'une aide supplémentaire et d'un accompagnement personnalisé afin de s'engager socioprofessionnellement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, d'appuyer le projet « Défi emploi » dans le cadre de la stratégie jeunesse « Connexion compétences » de Service Canada.

Adopté

**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIRS LAURENTIDES (R-5237/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme se donne comme mission d'être l'acteur central reconnu en matière de loisirs sur le territoire des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme coordonne des événements rassembleurs pour la fierté régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement de la commission scolaire est souhaitable pour représenter les intérêts du milieu scolaire dans la pratique sportive régionale et événementielle;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, de désigner M. Jean-Pierre Joubert pour représenter la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration de Loisirs Laurentides.

Adopté

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

QUESTIONS DIVERSES

- Moyens de pression - Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Linda Gagnon.
- Frais de déplacement - Ce point est apporté par M. Jean-Pierre Joubert.
- Revue de presse - Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5238/SSGC)

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 10.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire